



DOSSIER D'INSCRIPTION 2026 / 2027

Nom du demandeur :

Prénom :

- ☐ Nouvelle adhésion
- ☐ Renouvellement
- ☐ Mutation





Bienvenue pour cette nouvelle saison sportive !

Vous trouverez ci-après tous les renseignements nécessaires pour aborder cette nouvelle année.

LA REPRISE GÉNÉRALE DES SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT SE FERA :

- pour les adhérents déjà licenciés l'année précédente : Lundi 7 septembre 2026
- pour les nouveaux adhérents : lundi 15 septembre 2026 (sous condition que l'enregistrement de la licence soit validé par la Fédération Française de Triathlon)

LA REPRISE DES SÉANCES SUIVANTES SE FERONT :

- natation du matin (lundi, mercredi et vendredi, de 07h00 à 08h30) : Lundi 7 septembre 2026
- week-end : 19 et 20 septembre 2026

JOURNÉE DE TESTS (GROUPE « DÉCOUVERTE » « AVENIR ») : Mercredi 9 septembre 2026, de 13h15 à 16h pour les enfants de 6 à 15 ans.

Rendez-vous à la piscine Saint Exupéry à 13h, 7 rue Roland le Nestour, Poissy.

Prévoir le matériel de natation, vélo (VTT, bonnet et casque obligatoire) et course à pied.

RÉUNION D'INSCRIPTION : Mercredi 9 septembre 2026 (cf. horaires de convocation dans le tableau ci-dessous)

Salle de restaurant du Complexe sportif Marcel Cerdan, 129 avenue de la Maladrerie, Poissy.

Merci de consulter dans le tableau ci-dessous les horaires de réunion dédiés à chaque groupe d'entraînement.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

- Fiche d'adhésion dûment remplie (p. 4)
- Questionnaire médical (p. 5)
- Certificat médical nécessaire si vous répondez OUI à au moins une question du questionnaire de santé (p. 6)
- Autorisation parentale signée par les parents (pour les adhérents mineurs)
- Règlement intérieur signé (signature de l'adhérent et de ses parents pour les mineurs)
- Chèque ou virement bancaire (RIB joint) de cotisation à l'ordre de Poissy Triathlon correspondant à votre catégorie et votre lieu de résidence (tarifs ci-dessous)
- Bulletins de souscription aux assurances complémentaires facultatives (voir Notice d'information en fin de document)
- Le dossier Pass'Sport Club dûment rempli pour les adhérents piscicais nés entre le 01/01/2009 et le 31/12/2015 (p. 3)

COTISATIONS ANNUELLES ET HORAIRES DE LA RÉUNION DE RENTRÉE

Groupe de pratique	Catégorie	Cotisation non piscicais	Cotisation piscicais	Cotisation piscicais avec Pass'Sport Club**	Horaires réunion de rentrée
Découverte	mini-poussin / poussin / pupille 1	245 €	225 €	195 € + chèque de caution 30 €	Mercredi 09/09 17h30 – 18h15
Avenir	pupille 2 / benjamin	265 €	245 €	215 € + chèque de caution 30 €	Mercredi 09/09 18h15 – 19h
Compétition *	minime / cadet / junior / espoir	350 €	330 €	300 € + chèque de caution 30 €	Date à définir
Masters	espoir / senior / vétéran	445 €	395 €	-	Mercredi 09/09 à partir de 19h30

* Sur proposition des entraîneurs en fonction du niveau

** Voir conditions page 3



DISPOSITIF « PASS'SPORT CLUB » DE LA VILLE DE POISSY

Ce dispositif est ouvert aux résidents pisciacais **nés entre le 01/01/2009 et le 31/12/2015** voulant se licencier dans une association pisciacaise reconnue. Il vous permettra de bénéficier d'une aide de 30 euros sur le prix de votre cotisation (de manière unique et nominative). Poissy Triathlon est impliqué dans le dispositif Pass'Sport Club et s'engage à transmettre les demandes auprès des services des sports de la Ville de Poissy sous huit jours après réception du dossier complet. **La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 25/09/2026** et l'attribution de l'aide est fixée jusqu'à un certain seuil financier global. La transmission des dossiers se fera par ordre de réception. Afin de profiter de ce dispositif et si votre enfant souhaite renouveler sa licence au club pour la saison 2026/2027, veuillez nous renvoyer le plus rapidement possible le dossier ci-joint complété (**tout dossier incomplet se verra refusé**) incluant :

- › la fiche d'adhésion au club dûment remplie pour la saison
- › un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- › une copie de la pièce d'identité de l'enfant ou du livret de famille ou de la carte de séjour de l'enfant
- › 1 chèque à l'ordre du Poissy Triathlon du montant suivant :
 - 30 € (part Pass'Sport Club qui vous sera restituée si votre dossier est validé par la Ville de Poissy)
 - Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

DISPOSITIF « PASS + » DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine reconduisent le dispositif pour les publics suivants :

- › les collégiens boursiers et non boursiers domiciliés ou scolarisés dans les Yvelines âgés de 11 à 15 ans.

Inscriptions ouvertes sur www.passplus.fr

DISPOSITIF « PASS'SPORT » DE L'ÉTAT

Ce dispositif national est ouvert aux jeunes :

- › de 14 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)
- › en situation de handicap jusqu'à 30 ans (6 à 19 ans AEEH, 16 à 30 ans AAH)
- › étudiants boursiers ou bénéficiaires d'une aide annuelle du CROUS de moins de 28 ans
- › étudiants percevant une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2026- 2027

Pour connaître les modalités d'obtention, nous vous invitons à consulter le site dédié : www.pass.sports.gouv.fr **Dossier à déposer le 31 décembre 2026 au plus tard.**

DISPOSITIF « LABAZ » DU CONSEIL RÉGIONAL

LABAZ est une app à télécharger sur son smartphone et regroupant des bons plans dédiés aux 15-25 ans, dont une aide de 100€ pour les 15-17 ans licenciés d'un club de sport. Pour en bénéficier :

- › Téléchargez l'application sur [AppStore](#) ou sur [Google Play](#)
- › Créez un compte puis choisissez le club triathlon, accessible en faisant une recherche via sport « en plein air ».

Pour plus d'informations : <https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/labaz-lappli-bons-plans-de-la-region-pour-les-15-25-ans>





FICHE D'ADHÉSION

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Sexe : ☐ Homme ☐ Femme

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. domicile : Tél portable :

Email :

Profession :

☐ J'autorise Poissy Triathlon à utiliser sur son site web ou tout support de diffusion destiné à la promotion du club les photos et/ou vidéos sur lesquelles je pourrais apparaître, à l'entraînement ou en compétition

Type de licence demandé

☐ Licence loisir / compétition - *part fédérale+ part ligue IDF = 90.20 € (Inclues dans le montant de la cotisation)*

☐ Licence dirigeant (réservée aux membres du bureau) - *part fédérale : 23 €⁽¹⁾*

⁽¹⁾ parts incluses dans le montant total de la cotisation

Options d'assurances complémentaires facultatives (information et marche à suivre en p. 7)

☐ Je souhaite souscrire à tout ou partie des options proposées par le contrat

☐ Je refuse les options proposées - merci de nous remettre le bulletin « Attestation de refus » dument rempli (p. 7)

Pour les adhérents mineurs, merci de nous indiquer le(s) nom(s) et prénom(s) du(des) parent(s) responsable(s) :

Parent 1 :

Tél portable : Email :

☐ Mère ☐ Père

Parent 2 :

Tél portable : Email :

☐ Mère ☐ Père





QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :

	OUI	NON
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐

A CE JOUR :

	OUI	NON
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐

› Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions, **il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical** dans le cadre de votre renouvellement de licence ou demande de mutation

› Si vous avez répondu **OUI** à au moins une question, **vous devez impérativement fournir un certificat médical** établi par votre médecin traitant ne contre-indiquant pas la pratique du triathlon en compétition (voir modèle page suivante)

› Les règles sanitaires en vigueur concernant le COVID-19 (distanciation, port du masque, gestes barrières, etc.) seront strictement appliquées et devront être scrupuleusement respectées par tous sous peine d'exclusion des entraînements.

– Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié –





CERTIFICAT MEDICAL

A remplir par votre médecin traitant



Uniquement pour les adhérents ayant répondu OUI à au moins une question du questionnaire de santé.

Je soussigné(e) Docteur....., certifie que l'état de santé de

Mr. / Mme / Mlle.....

ne présente pas ce jour de contre-indication apparente à :

- ☐ La pratique **en compétition** du Triathlon, du Duathlon, ou des disciplines enchaînées
- ☐ La pratique **à l'entraînement uniquement** du Triathlon, du Duathlon ou des disciplines enchaînées

À

Le

Signature et cachet du médecin obligatoires

Certificat médical à joindre à votre fiche d'adhésion





AUTORISATION PARENTALE



Uniquement pour les adhérents mineurs au jour de l'inscription

Je soussigné(e), Madame Monsieur ⁽¹⁾

autorise ma fille, mon fils ⁽¹⁾

à pratiquer le triathlon au club de Poissy Triathlon et autorise les éducateurs de l'association à intervenir en cas de nécessité.

Signature des parents

J'autorise l'utilisation de photos de mon enfant à des fins pédagogiques, de communication (courrier, documentation, Internet) et d'information par voie de presse.

☐ OUI

☐ NON

Signature des parents

(1) Rayer la mention inutile



INFORMATION ASSURANCES LICENCIÉS

Dans le cadre de la protection des licenciés, la Fédération Française de Triathlon vous offre la possibilité de souscrire, de façon facultative, à des options complémentaires d'assurances (contrats Allianz) dont :

- Atteinte corporelle
- Dommages du vélo
- Garantie des accidents de la vie pour une personne seule ou sa famille

Le résumé des diverses options facultatives proposées vous sont présentées dans **la Notice d'Information présente à la fin du dossier**.

Il vous appartient d'en prendre connaissance et de choisir entre la souscription de tout ou partie des options proposées, et le refus des garanties proposées.

Selon votre choix :

CAS N°1 - Vous souscrivez à tout ou partie des options proposées :

- vous remplissez le/les bulletin(s) de souscription (p. 5 de la notice jointe) en indiquant les options retenues
- vous le/les retournez accompagné(s) de votre chèque directement au cabinet d'assurances dont l'adresse figure en p. 6 de la notice jointe (libellé du chèque indiqué sur cette page)

CAS N°2 - Vous refusez de souscrire aux options proposées :

- vous remplissez le bulletin « Attestation de refus des garanties Atteinte Corporelle et Assistance » ci-dessous
- vous nous remettez ce bulletin lors de votre inscription avec les autres pièces justificatives demandées

La notice d'information est consultable à partir de ce lien :

<https://www.cabinet-gomis-garrigues.fr/federation-francaise-de-triathlon.html>



Attestation de refus des garanties Atteinte Corporelle et Assistance

Vous nous faites part de votre refus de souscrire les garanties de base Atteinte Corporelle et Assistance automatiquement proposées dans la licence fédérale. En d'autres termes, aucune indemnisation ne vous sera versée par l'assureur fédéral en cas de dommage corporel dont vous pourriez être victime lors de la pratique du triathlon et des disciplines enchaînées ainsi qu'aucune prestation d'Assistance.

Afin de pouvoir déduire de votre cotisation la prime correspondante, nous vous remercions d'attester votre refus et, pour cela, de bien vouloir remplir, dater et signer ce document, précédé de la mention « lu et approuvé ».

Nom, Prénom (en lettres d'imprimerie svp) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Date de naissance : _____

J'ai bien pris note des informations ci-dessus présentées et confirme mon refus de souscrire les garanties de base Atteinte Corporelle et Assistance proposées par la F.F.TRI.

Date, signature précédée de la mention « lu et approuvé ».





RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 Le Bureau, composé des membres dirigeants de POISSY TRIATHLON, administre et assure le bon fonctionnement du club. Il prend toute décision relative au déroulement des saisons, à l'entraînement sportif ou au suivi des athlètes, à la recherche des partenaires. Il prend toute décision utile pour veiller à l'image de POISSY TRIATHLON.

Article 2 Le montant des cotisations est fixé par le Bureau. Aucune cotisation ne sera remboursée (cf. art. 16)

Article 3 La fréquence des entraînements, les jours et les horaires sont fixés par le Bureau, en accord avec les services municipaux compétents.

Article 4 Les entraîneurs sont, avec l'accord du Président, seuls habilités à décider de l'orientation sportive des athlètes. En cas de désaccord, l'athlète peut demander à être entendu par les membres dirigeants du Bureau en se faisant assister, s'il le désire, par la personne de son choix.

Article 5 Il est demandé à tous les adhérents du club de respecter les installations et le matériel mis à leur disposition, de s'engager à respecter les statuts et les règlements intérieurs du club et des établissements fréquentés au cours des activités du club. Chaque adhérent respectera notamment les consignes suivantes :

- Natation : il est obligatoire de présenter aux caissières de chaque piscine la licence FFTRI, de porter un bonnet de bain, de porter le slip de bain pour les hommes et le maillot de bain pour les femmes, de respecter les règles d'hygiène et de sécurité de l'établissement.
- Vélo : port du casque obligatoire pour toutes les sorties vélo encadrées par le club, respect du code de la route, interdiction d'utiliser les lecteurs audio MP3.
- Course à Pied : respect des gymnases et vestiaires mis à disposition des athlètes par la Ville de Poissy.

Article 6 Les activités pourront être supprimées par les responsables, sans préavis et sans contre-partie possible, pour des raisons exceptionnelles (encadrement insuffisant, panne électrique, grève du personnel municipal, etc...). Les adhérents sont invités à consulter régulièrement la page d'accueil de poissytriathlon.com. Un message d'information pourra être transmis via ce support dans la rubrique « INFO CLUB ».

Article 7 Les parents ne peuvent pas assister aux séances d'entraînement.

Article 8 Moyennant la cotisation, les adhérents bénéficient des activités proposées par le club ainsi que de la tenue du club, représentative de la saison et des partenaires. Les couleurs du club sont celles de la Ville de Poissy : Bleu et Jaune.

Article 9 Les tenues fournies par le club sont l'image du club et ne devront en aucun cas être modifiées, détériorées ou vendues, sous peine de sanction.

Article 10 Un adhérent pourra être suspendu sur une durée déterminée pour cause de retard au début ou à la récupération (pour les mineurs) de l'entraînement. L'adhérent bénéficiera d'un avertissement écrit de la part de l'équipe pédagogique avant que cette dernière se réserve le droit de le suspendre pour une durée déterminée si le problème perdure.

Article 11 Un adhérent pourra être suspendu sur une durée déterminée pour cause de mauvais entretien répété de son matériel. L'adhérent bénéficiera d'un avertissement écrit de la part de l'équipe pédagogique avant que cette dernière se réserve le droit de le suspendre pour une durée déterminée si le problème perdure.

COMPÉTITIONS

Article 12 Le port de la tenue du club de l'année en cours est obligatoire lors de toutes les compétitions labellisées FFTRI (triathlons, duathlons, aquathlons et bike & run).

Article 13 Pour toutes les compétitions, les athlètes de l'équipe première devront se munir de leur tenue podium composée de la veste et du cuissard de l'année, permettant de représenter les couleurs et les partenaires de POISSY TRIATHLON pour l'année en cours.

Article 14 Tout athlète participant à une compétition doit se conformer au règlement de compétition du lieu de l'épreuve et se soumettre au corps arbitral.

SPORT PROPRE

Article 15 Les athlètes adhérant à l'association s'engagent à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou produits dopants qui pourraient nuire à l'image de POISSY TRIATHLON.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Article 16 Les triathlètes, lors des sorties vélo, doivent respecter scrupuleusement le code de la route et rouler dans le respect des autres usagers de la voie publique. Tout comportement dangereux à l'égard du groupe ou des autres usagers, ou tout manquement au respect du code de la route, pourra être sanctionné si cela est nécessaire.

Article 17 L'adhérent s'engage à démarrer les séances d'entraînement à l'heure fixée par le calendrier. Les entraîneurs se réservent le droit d'exclure d'une séance d'entraînement tout adhérent dont le comportement ou un matériel inadapté pourraient gêner le déroulement normal de la séance : retard non justifié, matériel défectueux ou inadapté, comportement verbal ou physique déplacé, etc.

Article 18 Les adhérents souhaitant renoncer à leur adhésion peuvent le faire avant le 31 octobre de l'année en cours. La licence leur sera alors remboursée à hauteur de 50% du montant de la cotisation. Au-delà du 31 octobre, aucun remboursement ne sera accepté.

Article 19 Dans le cas où un adhérent ne respecterait pas le présent règlement, le Bureau se réserve le droit de prendre des sanctions à son encontre, ou de l'exclure définitivement du club.

Article 20 Les entraîneurs référents sont en mesure d'annuler une séance d'entraînement si les conditions météorologiques le nécessitent.

Article 21 Aucun adhérent ne peut accéder à une installation sportive sans la présence de l'entraîneur référent, et ce malgré un retard de ce dernier.

Article 22 Au regard du risque encouru et afin de garantir le bon déroulement des entraînements vélo, les adhérents s'engagent à respecter scrupuleusement les consignes de parcours et de travail dispensés par les entraîneurs. En cas de non respect, les entraîneurs peuvent exclure le ou les adhérents concerné(s).

Article 23 Le présent règlement pourra être modifié à tout moment à la libre appréciation du Bureau.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter lors de ma présence lors des entraînements ou des compétitions.

A , le
Signature de l'adhérent ou des parents pour les mineurs
précédée de la mention « LU ET APPROUVÉ »



DÉTAIL DES PRESTATIONS PAR CATÉGORIE

Votre licence inclut une part fédérale avec assurances. Le reste correspond aux services suivants :

	Découverte	Avenir		Compétition	Masters
Licence * (en euro)	225 / 245	245 / 265		330 / 350	395 / 445
Entraînements / Semaine	4h à 5h30	6h à 9h		10h à 16h	13h30
Dont Heures de natation / Semaine	1 h à 2h30	2 h 30 à 4 h		4,5 h à 9 h	7h30
Tri-fonction	Oui	Oui		Oui	Oui Tous les 2 ans
Courses club	Challenge IDF si demandé	Challenge IDF		Challenge IDF / National	-
Stages proposés**	2	2		5	-

* Les sommes affichées correspondent à la cotisation pour un adhérent habitant Poissy et celle pour un adhérent non-résident à Poissy.

** Stages proposés par le club pendant certaines périodes scolaires avec participation financière. Les entraîneurs vous informeront pendant le cours de la saison.

Le calendrier annuel d'entraînement commence du 07.09.2026 au 04.07.2027 inclus (périodes scolaires non comprises).

Pour rappel, le club propose des vélos à la vente à des tarifs avantageux. Rapprochez-vous de votre référent de groupe pour en savoir plus.





MATÉRIEL À PRÉVOIR

NATATION

- › Maillot de bain
- › Bonnet de bain
- › Lunettes de natation
- › Pull boy⁽¹⁾ et plaquettes
- › Elastique
- › Tuba frontal et palmes (groupe « compétition », « Master »)

VÉLO

- › Vélo en bon état
- › Casque à coque dure homologué
- › Bidons
- › Matériel de réparation (chambre à air adaptée au modèle des roues, démonte-pneu, pompe)
- › Équipement textile adapté à la saison et à la météo (cuissard, collant, maillot court, maillot long, etc.)

COURSE À PIED

- › Une paire de chaussures de course à pied en bon état
- › Équipement textile adapté à la saison et à la météo (short, collant, Tshirt, veste, bonnet, gants)

ASTUCE EQUIPEMENT

Pour vous équiper en tenues aux couleurs du Poissy Triathlon, vous pouvez retrouver les articles sur notre boutique en ligne de notre partenaire textile.

MATÉRIEL MINIMUM À PRÉVOIR POUR LA NATATION

Pour les premiers entraînements de natation, il n'est pas utile de posséder l'intégralité du matériel demandé ci-dessus dès les premiers entraînements.

Cependant, outre le maillot de bain, nous vous demandons de vous équiper au minimum d'un bonnet de bain, d'une paire de lunettes et d'un pull boy⁽¹⁾. Une paire de palmes en plus est idéal.

(1)



GROUPES JEUNES

Une attention particulière sera portée au bon entretien de votre équipement et au port de tenues adaptées à la météo. Une séance dédiée à l'entretien du matériel pour les groupes découverte et avenir sera aménagée **en fonction des conditions climatiques**.

Tout enfant se présentant avec du matériel mal entretenu ou défilant et/ou avec une tenue inadaptée à la météo sera renvoyé chez lui.

Planning Période estivale (sept puis de mi avril à fin juin)*

		Natation	Intervenants	Vélo			Intervenants	Course à pied	Intervenants
lundi	Avenir	RDV 16h15 / 16h30 - 18h Piscine Migneaux 50m	Axel					RDV 18h / 18h15 - 19h45 : Piscine Migneaux	Alexandre
	Compétition	RDV 16h15 / 16h30 - 18h Piscine Migneaux 50m	Axel					RDV 18h/ 18h15 - 19h45 : Piscine Migneaux	Axel Greg
	Masters	RDV 6h45 // 07h00 - 08h30 : Piscine Migneaux 50m	Axel					RDV 18h15 // Départ 18h30 - 20h00 : Piste cyclable - Horloge de Poissy	Thomas - Guy - Philippe
mardi	CHAS	RDV : 16h45 // 17h - 18h30 : Piscine Migneaux 50m	Axel					PPG RDV 16h15 // 16h30 17h : Piscine Migneaux	
	Compétition	RDV : 16h45 // 17h - 18h30 : Piscine Migneaux 50m	Solene					PPG RDV 16h15 // 16h30 17h : Piscine Migneaux	Axel Solene
mercredi	Découverte	RDV 10h05 // 10h15 - 11h15 : Piscine St Exupéry	Axel Chaineze	RDV 9h - Départ 9h05 - 10h05 : Bike and run ou vtt					Chaineze / Axel
	Avenir	RDV 13h // 13h15 - 14h15 : Piscine St Exupéry	Axel Chaineze	RDV 14h30 // 14h45 - 16h45 : VTT Piscine Saint Exupéry					Alexandre Philippe Christophe
	Compétition	RDV 6h45 // 07h00 - 08h30 : Piscine Migneaux 50m	Greg	RDV 14h45 // 15h -18h00 : Vélo de route CERDAN					Axel Solene Thomas Richard
	Masters	RDV 6h45 // 07h00 - 08h30 : Piscine des Migneaux 50m	Alexandre					RDV 18h15 // Départ 18h30 - 20h00 : Piste cyclable - Horloge de Poissy	
jeudi	CHAS	RDV 16h // 16h30 - 18h : Piscine Migneaux 50m	Axel					18h - 18h30: PPG piscine migneaux	Axel
	Compétition	RDV 17h45 18h - 20h :Piscine Migneaux 50m	Greg / Solene					Cap de 16h à 17h30 - Départ piscine migneaux	Solène
	Master's	RDV 19h15 // PPG de 19h30 à 20h puis nat de 20h - 21h30 natation : Piscine Migneaux 50m	Alan						
vendredi	Avenir	RDV 16h15 // 16h30 - 18h - Piscine des Migneaux 50m	Solene						
	Compétition	RDV 16h15 // 16h30 - 18h - Piscine des Migneaux 50m	Solene						
	Master's	RDV 6h45 // 07h00 - 08h30 : Piscine des Migneaux 50m	Solene						
samedi	Découverte	Natation / CAP / VTT RDV 10h15 / 10h30 - 12h30 : Piscine de Migneaux							Alexandre Mathias Laura Christophe
	Avenir	Natation / CAP / VTT RDV 10h15 / 10h30 - 12h30 : Piscine de Migneaux							
	Compétition			RDV 9h15 // Départ 9h30 - 12h : Stade Léo Lagrange ou Cerdan (vélo de route)					Axel Solene Richard
	Master's								
dimanche	Découverte	RDV 16h45 / 17h - 18h30 : Piscine Migneaux 50m	Axel						
	Avenir	RDV 16h45 / 17h - 18h30 : Piscine Migneaux 50m	Axel						
	Compétition	RDV 16h45 / 17h - 18h30 : Piscine Migneaux 50m	Greg	vélo le matin avec Axel					

***PLANNING POUVANT EVOLUER**

Planning octobre à avril (hors période de vacances scolaires)	
10/10	10/10
11/10	11/10
12/10	12/10
13/10	13/10
14/10	14/10
15/10	15/10
16/10	16/10
17/10	17/10
18/10	18/10
19/10	19/10
20/10	20/10
21/10	21/10
22/10	22/10
23/10	23/10
24/10	24/10
25/10	25/10
26/10	26/10
27/10	27/10
28/10	28/10
29/10	29/10
30/10	30/10
31/10	31/10
1/11	1/11
2/11	2/11
3/11	3/11
4/11	4/11
5/11	5/11
6/11	6/11
7/11	7/11
8/11	8/11
9/11	9/11
10/11	10/11
11/11	11/11
12/11	12/11
13/11	13/11
14/11	14/11
15/11	15/11
16/11	16/11
17/11	17/11
18/11	18/11
19/11	19/11
20/11	20/11
21/11	21/11
22/11	22/11
23/11	23/11
24/11	24/11
25/11	25/11
26/11	26/11
27/11	27/11
28/11	28/11
29/11	29/11
30/11	30/11
1/12	1/12
2/12	2/12
3/12	3/12
4/12	4/12
5/12	5/12
6/12	6/12
7/12	7/12
8/12	8/12
9/12	9/12
10/12	10/12
11/12	11/12
12/12	12/12
13/12	13/12
14/12	14/12
15/12	15/12
16/12	16/12
17/12	17/12
18/12	18/12
19/12	19/12
20/12	20/12
21/12	21/12
22/12	22/12
23/12	23/12
24/12	24/12
25/12	25/12
26/12	26/12
27/12	27/12
28/12	28/12
29/12	29/12
30/12	30/12
31/12	31/12
1/1	1/1
2/1	2/1
3/1	3/1
4/1	4/1
5/1	5/1
6/1	6/1
7/1	7/1
8/1	8/1
9/1	9/1
10/1	10/1
11/1	11/1
12/1	12/1
13/1	13/1
14/1	14/1
15/1	15/1
16/1	16/1
17/1	17/1
18/1	18/1
19/1	19/1
20/1	20/1
21/1	21/1
22/1	22/1
23/1	23/1
24/1	24/1
25/1	25/1
26/1	26/1
27/1	27/1
28/1	28/1
29/1	29/1
30/1	30/1
31/1	31/1
1/2	1/2
2/2	2/2
3/2	3/2
4/2	4/2
5/2	5/2
6/2	6/2
7/2	7/2
8/2	8/2
9/2	9/2
10/2	10/2
11/2	11/2
12/2	12/2
13/2	13/2
14/2	14/2
15/2	15/2
16/2	16/2
17/2	17/2
18/2	18/2
19/2	19/2
20/2	20/2
21/2	21/2
22/2	22/2
23/2	23/2
24/2	24/2
25/2	25/2
26/2	26/2
27/2	27/2
28/2	28/2
29/2	29/2
30/2	30/2
31/2	31/2
1/3	1/3
2/3	2/3

		Natation	Intervenants	Vélo		Intervenants	Course à pied	Intervenants
LUNDI	Avenir						RDV 18h / 18h15 - 19h45 : Stade Léo lagrange	Alexandre
	Compétition	RDV 6h45 // 07h00 - 8h30 : Piscine Migneaux 25m	Greg				RDV 18h/ 18h15 - 19h45 : Stade Léo Lagrange	Axel Greg
	Masters	RDV 6h45 // 07h00 - 08h30 : Piscine St Exupéry	Axel				RDV 18h15 // Départ 18h30 - 20h00 : Stade Léo Lagrange	Thomas - Guy - Philippe
MARDI	CHAS	RDV 16h45 // 17h - 18h30 : Piscine St Exupéry	Axel					
	Compétition	RDV 16h45 // 17h - 18h30 : Piscine St Exupéry	Solene					
MERCREDI	Découverte	RDV 10h05 // 10h15 - 11h15 : Piscine St exupéry	Stéphanie Chaineze	RDV 9h - Départ 9h05 - 10h05 : Bike and run ou vtt Piscine St Exupéry				Chaineze Axel
	Avenir / PC	RDV 13h // 13h15 - 14h15 : Piscine Saint Exupéry	Axel / Chaineze	RDV 14h30 // 14h45 - 16h45 : VTT ou route Piscine Saint Exupéry				Philippe / Alexandre Christophe
	Compétition	RDV 6h45 // 07h00 - 08h30 : Piscine Migneaux 25m	Greg	HT -CAP RDV à 14h45 // Départ 15h - 18h15 Migneaux				Solene Thomas Richard Axel
	Masters	RDV 6h45 // 07h00 - 08h30 : Piscine St Exupéry	Alexandre			RDV 18h15 // Départ 18h30 - 20h00 :RDV 18h15 // Départ 18h30 - 20h00 :		Thomas / Guy / Philippe
JEUDI	CHAS	RDV 16h // 16h30 - 17h45 : Piscine St Exupéry	Axel				18h - 18h30: PPG piscine St Exupéry	Axel
	Compétition	RDV 17h30 17h45 - 19h15 :Piscine St Exupéry	Solene				Cap de 16h à 17h30 - Départ CERDAN	Solène
	Compétition	RDV 19h - Séance 19h15 - 21h : St Exupéry	Greg					
	Master's	RDV 20h15 // PPG de 20h30 à 21h puis 21h - 22h30 natation : Piscine St Exupéry	Alan					
VENDREDI	Avenir	RDV 16h15 // 16h30 - 18h - Piscine des Migneaux 25m	Solene					
	Compétition	RDV 16h15 // 16h30 - 18h - Piscine des Migneaux 25m	Solène					
	Master's	RDV 6h45 // 07h00 - 08h30 : Piscine St Exupéry	Solene					
SAMEDI	Découverte			RDV 10h15 // 10h30 - 12h30 : Stade Léo lagrange VTT CAP				Laura Christophe Malome
	Avenir	RDV 18h35 // 18h45 - 20h15 : Piscine St Exupéry	Axel Alexandre	RDV 10h15 // 10h30 - 12h30 : Stade Léo lagrange VTT CAP				Alexandre Mathias
	Compétition	RDV 18h35 // 18h45 - 20h15 : Piscine St Exupéry	Axel Alexandre	RDV 9h15 // Départ 9h30 - 12h30 : HT + CAP à Migneaux				Solène / Richard / Axel
	Master's	RDV 18h35 // 18h45 - 20h15 : Piscine St Exupéry	Axel Alexandre	VTT - RDV 9h15 / Départ 9h30 - 12h00 : Stade Léo Lagrange (pas besoin des chaussures de course à pied)				Thomas / Guy / Philippe
DIMANCHE	Avenir + Découverte	RDV 15h15 // 15h30 - 17h00 : Piscine St Exupéry	Axel					
	Compétition	RDV 16h45 // 17h - 18h30 : Piscine St exupéry	Greg	vélo long				



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

DOMICILIATION : BPVF POISSY

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
18707	00047	31521802814	60

IBAN : FR76 1870 7000 4731 5218 0281 460
Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPVER

TITULAIRE DU COMPTE :

ASS DECL AS POISSY TRIATHLON

ADRESSE :

42 RUE D AIGREMONT
78300 POISSY

Ce relevé d'identité bancaire est à utiliser pour les opérations que vous seriez amené à inscrire à mon compte ouvert à la BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE (virements, versements...)
Son utilisation vous garantira le bon enregistrement des opérations en cause et évitera les retards ou erreurs d'imputation.